

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du mardi **2 juillet 2024 à 19 h 30**, au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

Mme Myrienne Bouchard, greffière-trésorière
Mme Vickie Paradis, greffière-trésorière adjointe

Absences motivées :

M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5

À 19 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 6

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET 6 JUIN 2024
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE MEDIAL SERVICES-CONSEILS-SST POUR LE MANDAT D'ÉCHANTILLONAGE DE L'AMIANTE À L'ÉDIFICE MUNICIPAL
 - 6.2 MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE
7. VOIRIE
 - 7.1 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION STRUCTURALE D'UN PONCEAU EN ARCHE TRAVERSANT LE RUISSEAU DUCLOS SITUÉ SUR LE 2E RANG – PROGRAMME TECQ 2019-2023
 - 7.2 TRAVAUX D'ENTRETIEN – CHEMIN DU ROYAUME

- 7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N^o428.24 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX AU CHEMIN DE TOLÉRANCE DU ROYAUME POUR UNE SOMME DE 3 517 \$ ET L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION PAYABLE PAR LES PROPRIÉTAIRES DU SECTEUR POUR EN ASSUMER LE COÛT
- 7.4 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – RECONSTRUCTION DU PONCEAU RUISSEAU LUDGER-HARVEY – PROGRAMME PAVL
- 8. URBANISME
 - 8.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 181, CHEMIN BÉLANGER
 - 8.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 338, CHEMIN DU QUAI
 - 8.3 DEMANDE D'UN PAE DOMAINE PLEINE NATURE – LOT 5 682 463
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE CONSTRUCTIONS ET TOITURES DDG POUR L'AGRANDISSEMENT DU POSTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE – PROJET TECQ 2019-2023
 - 9.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – PROGRAMME PRIMEAU
- 10 SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE
 - 10.1 DÉPÔT DU RAPPORT D'INTERVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL – CNESST
 - 10.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINAL – ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ – MISE EN COMMUN DE RESSOURCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE
 - 10.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU DÉPLOIEMENT D'UNE ÉQUIPE RÉGIONALE EN RECHERCHE DE CAUSE ET DES CIRCONSTANCES DES INCENDIES (RCCI) ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
- 11. INVITATIONS / DEMANDE DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION N^o266.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance.

2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET 6 JUIN 2024
RÉSOLUTION N°267.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE d'exempter la Greffière-trésorière de la lecture des procès-verbaux du 3 et du 6 juin 2024;

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire et extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 et le 6 juin 2024 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la *Loi*, soit par la présente adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES
RÉSOLUTION N°268.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois de juin 2024, au montant de 51 973,40 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 11 947,63 \$ totalisant la somme de 63 921,03 \$ soient acceptés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du 26 mai 2024 au 24 juin 2024 soient acceptés au montant de 46 810,49 \$;

QUE les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois de juin 2024 pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

NIL

5. CORRESPONDANCE

Lettre du Ministère de la Sécurité publique – Édiction de la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres. Modification de certaines obligations des autorités municipales qui prennent effet immédiatement.

Lettre de la MRC du Fjord-du-Saguenay nous informant qu'un immeuble se trouvant dans notre municipalité a été vendu aux enchères. Le certificat d'adjudication se trouve en pièce jointe.

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE MEDIAL SERVICES- CONSEILS-SST POUR LE MANDAT D'ÉCHANTILLONAGE DE L'AMIANTE À L'ÉDIFICE MUNICIPAL **RÉSOLUTION N°269.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de MEDIAL SERVICES-CONSEILS-SST, pour le mandat de repérage des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, l'échantillonnage et l'analyse de ces derniers, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée en date du 25 juin 2024;

QUE la Municipalité autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif audit mandat.

6.2 MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE **RÉSOLUTION N°270.24**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a procédé à l'embauche de madame Britany Boily à titre d'inspectrice municipale par résolution, le 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail de Mme Boily sont régies par un contrat de travail;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'apporter un ajustement salarial au contrat de travail de Mme Boily;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Jacques Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la modification salariale au contrat de travail de Mme Boily;

QUE la modification soit applicable rétroactivement à partir du 24 mai 2024;

7. VOIRIE MUNICIPALE

7.1 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION STRUCTURALE D'UN PONCEAU EN ARCHE TRAVERSANT LE RUISSEAU DUCLOS SITUÉ SUR LE 2E RANG – PROGRAMME TECQ **RÉSOLUTION N° 271.24**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), portant le numéro d'avis n°CHA-2024-02 / 1848927 pour la réalisation de travaux de réhabilitation

structurale d'un ponceau en arche traversant le ruisseau Duclos situé sur le 2^e Rang;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance d'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 20 juin 2024 à 10 h 30, trois (3) entreprises ont déposé une soumission avant la clôture de la période d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de l'entreprise Fernand Gilbert Ltée au prix de 432 879.10 \$ plus taxes est considérée comme la plus basse soumission, conforme et recommandée par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Félix Harvey-Desmeules, ingénieur civil à la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QU' il y va de l'intérêt public;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron
APPUYÉE PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux de réhabilitation structurale d'un ponceau en arche traversant le ruisseau Duclos situé sur le 2^e Rang à l'entreprise Fernand Gilbert Ltée ayant sa place d'affaires au 1700, boulevard Talbot, Chicoutimi, (QC), G7H 7Y1, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission déposée le 20 juin 2024;

QUE la proposition au montant de 432 879.10 \$ plus les taxes applicables soit acceptée;

QUE l'adjudication du contrat est conditionnelle à l'octroi de l'aide financière du Programme TECQ 2019-2024 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

QUE l'adjudication du contrat est conditionnelle à l'approbation, par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), du règlement d'emprunt n°427.24;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à ladite adjudication.

7.2 TRAVAUX D'ENTRETIEN – CHEMIN DU ROYAUME **RÉSOLUTION N° 272.24**

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'excavation ainsi que du rechargement sont nécessaires pour réparer et améliorer la surface carrossable du chemin du Royaume;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du secteur désirent que la Municipalité effectue lesdits travaux;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉE PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget décrète l'exécution de travaux d'excavation au chemin du Royaume pour un coût de 3 517\$ (taxes nettes);

QUE la dépense pour les travaux sera assumée par une compensation payable par les propriétaires des immeubles imposables.

7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°428.24 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX AU CHEMIN DE TOLÉRANCE DU ROYAUME POUR UNE SOMME DE 3 517 \$ ET L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION PAYABLE PAR LES PROPRIÉTAIRES DU SECTEUR POUR EN ASSUMER LE COÛT
RÉSOLUTION N°273.24

Marc Lavoie, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n°428.24 ayant pour objet de décréter l'exécution de travaux au chemin de tolérance du Royaume pour une somme de 3 517 \$ et l'imposition d'une compensation payable par les propriétaires du secteur pour en assumer le coût.
- dépose le projet de règlement n°428.24 ayant pour objet de décréter l'exécution de travaux au chemin de tolérance du Royaume pour une somme de 3 517 \$ et l'imposition d'une compensation payable par les propriétaires du secteur pour en assumer le coût.

7.4 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – RECONSTRUCTION DU PONCEAU RUISSEAU LUDGER-HARVEY – PROGRAMME PAVL
RÉSOLUTION N°274.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°1905341 en date du 19 juin 2024 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de reconstruction du ponceau ruisseau Ludger-Harvey;

QUE la somme de 1010.30 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

8. URBANISME

8.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 181, CHEMIN BÉLANGER
RÉSOLUTION N°275.24

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure doit passer une fois devant le comité consultatif d'urbanisme et deux fois devant le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été faite par le 181, chemin Bélanger;

- CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser un garage isolé en cours avant dans la zone 41F (agroforestier);
- CONSIDÉRANT QU' le comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser cette demande de dérogation mineure;
- CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié en date du 5 juin 2024 à l'entrée de l'Édifice municipal, au centre communautaire ainsi que sur le site internet de la Municipalité;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, refuse la demande de dérogation mineure du 181, chemin Bélanger.

8.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 338, CHEMIN DU QUAI **RÉSOLUTION N°276.24**

- CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure doit passer une fois devant le comité consultatif d'urbanisme et deux fois devant le conseil municipal;
- CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été faite par le 338, chemin du Quai;
- CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser un garage attenant possédant une marge avant de 1,49 m et 3,59 m au lieu de la marge prescrite de 5,5 m. Celle-ci vise également à autoriser un avancement de 3 m au lieu de 1,5 m par rapport à la façade du bâtiment principal. Les normes suivantes sont prescrites à l'article 12.5.6 du règlement de zonage;
- CONSIDÉRANT QU' le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure;
- CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié en date du 5 juin 2024 à l'entrée de l'Édifice municipal, au centre communautaire ainsi que sur le site internet de la Municipalité;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, accepte la demande de dérogation mineure du 338, chemin du Quai;

8.3 DEMANDE D'UN PAE DOMAINE PLEINE NATURE – LOT 5 682 463
RÉSOLUTION N°277.24

- CONSIDÉRANT QU' une demande de projet d'aménagement d'ensemble a été faite par M. Sylvain Gravel pour le domaine Pleine Nature – lot 5 682 463;
- CONSIDÉRANT QU' la demande consiste à continuer son développement résidentiel le domaine Pleine Nature. Le développement proposera 28 nouveaux lotissements en bordure d'un chemin privé;
- CONSIDÉRANT QUE le développement est conditionnel au réaménagement du chemin Bélanger;
- CONSIDÉRANT QU' il devra faire affaire avec un ingénieur pour la création des nouveaux chemins ainsi que le réaménagement du chemin Bélanger;
- CONSIDÉRANT QU' un rapport plus détaillé sera fait par environnement CA afin de s'assurer des milieux humides présents sur le lot;
- CONSIDÉRANT QU' le comité consultatif d'urbanisme recommande de poursuivre les démarches du PAE pour le lot 5 682 463;
- CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié en date du 5 juin 2024 à l'entrée de l'Édifice municipal, au centre communautaire ainsi que sur le site internet de la Municipalité;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, accepte de poursuivre les démarches du PAE pour le lot 5 682 463.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE CONSTRUCTIONS ET TOITURES DDG POUR L'AGRANDISSEMENT DU POSTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE – PROJET TECQ 2019-2023
RÉSOLUTION N° 278.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de Constructions et toitures DDG pour les travaux d'agrandissement du poste de production d'eau potable, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 12 juin 2024;

QUE le montant de 77 037.50 \$ plus taxes applicables soit accepté;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

**9.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC
EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
– PROGRAMME PRIMEAU
RÉSOLUTION N° 279.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉE PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°1903987 en date du 13 juin 2024 de l'entreprise Stantec Experts-conseils ltée pour le projet d'assainissement des eaux usées;

QUE la somme de 2 250.00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

**10.1 DÉPÔT DU RAPPORT D'INTERVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ DU
TRAVAIL – CNESST
RÉSOLUTION N° 280.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil prend acte du rapport d'intervention présenté par la CNESST et daté du 14 juin 2024;

QUE l'intervention visée par la CNESST a pour but de vérifier la mise en place et le respect d'une structure de commandement lors des interventions incendies ainsi que la vérification des moyens mis en place pour identifier les zones dangereuses, particulièrement celles à risque d'effondrement;

**10.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINAL – ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ – MISE EN
COMMUN DE RESSOURCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE
RÉSOLUTION N°281.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil prend acte du rapport final de l'étude d'opportunité pour la mise en commun de ressources en matière de sécurité incendie présenté par ICARIUM Groupe Conseil Inc. et daté du 30 avril 2024;

10.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU DÉPLOIEMENT D'UNE ÉQUIPE RÉGIONALE EN RECHERCHE DE CAUSE ET DES CIRCONSTANCES DES INCENDIES (RCCI) ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
RÉSOLUTION N°282.24

- CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté un schéma de couverture de risques incendie révisé qui est entré en vigueur le 11 août 2020 ;
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités signataires de la présente entente sont celles qui sont dotées d'un service de sécurité incendie (ci-après appelé « SSI ») ;
- CONSIDÉRANT les dispositions des articles 569 du *Code municipal* et 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale ;
- CONSIDÉRANT QUE l'article 43 de la *Loi sur la sécurité incendie* exige d'une municipalité et de son service incendie de déterminer la cause et les circonstances de tout incendie survenu sur son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE l'action 5 du schéma mentionne que la MRC du Fjord-du-Saguenay présentera aux municipalités un projet pour la mise en place d'une équipe régionale pour la recherche des causes et des circonstances des incendies ;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu, par la présente entente intermunicipale, d'organiser le déploiement d'une équipe régionale en recherche de causes et de circonstances des incendies sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'atteindre les objectifs du schéma de couverture de risques incendie de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte l'entente intermunicipale relative au déploiement d'une équipe régionale en recherche de cause et des circonstances des incendies (RCCI) entre les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Myrienne Bouchard, à signer la présente entente séance tenante.

11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES

NIL

12. AFFAIRES NOUVELLES

NIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 47 et s'est terminée à 19 h 57;

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 19 h 57.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée M^{me} Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 2 juillet 2024.

M. Bernard St-Gelais
Maire

M^{me} Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière